

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques dans la catégorie "opérateur"

RS5653 publié le 01/01/2022 délivré par : Ministère De l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques, la distribution ou le conseil à leur utilisation doit justifier d'un certificat attestant d'un niveau de connaissance adapté en fonction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. Le certificat individuel produits phytopharmaceutiques dans la catégorie "mise en vente-vente de produits phytopharmaceutiques" atteste que la personne dispose d'un niveau de connaissance nécessaire pour exercer une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques auprès du grand public ou auprès du public professionnel. L'activité de distribution de produits phytopharmaceutiques est par ailleurs soumise à un agrément d'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

Réglementation et sécurité environnementale. Prévention des risques pour la santé. Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires. Test individuel de validation des connaissances

COMPETENCES ATTESTEES :

Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.

POUR QUI ? La détention d'un certificat individuel Certiphyto Opérateur atteste pour son détenteur d'un niveau de connaissance théorique adapté à l'exercice d'une activité professionnelle nécessitant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

PRÉREQUIS Pas de prérequis

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, quizz, vidéos, échanges.
Test informatique QCM collectif de préparation en fin de chaque module

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cadre de la formation assortie d'une évaluation ou du test seul, l'application calcule automatiquement le score du candidat par rapport au seuil de réussite requis selon la catégorie de certificat visé. A l'issue de la formation ou du test, le responsable de l'évaluation édite le bordereau

de score pour chacun des candidats. Si le seuil de réussite est atteint, le candidat joint le bordereau comme justificatif à la demande de certificat individuel Certiphyto sur le portail service-public.fr. Si le seuil de réussite n'est pas atteint, le stagiaire suit une formation complémentaire et joint une attestation de suivi de formation complémentaire signée par le responsable de l'organisme de formation. La DRAAF valide la demande de certificat individuel sur la base du bordereau de score ou de l'attestation de formation complémentaire, le cas échéant. Le certificat est édité et mis à disposition du demandeur sur service-public.fr.

Durée de validité en années : 5. Si durée limitée, modalités de renouvellement

:Renouvellement par le biais d'une formation seule, d'un test seul réalisé au sein d'un organisme de formation habilité ou de la valorisation d'un diplôme de moins de 5 ans.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : GAMBART René

DATES : NOUS CONTACTER

DURÉE : 2 jours, soit 14 heures

COÛT 18,57€/H soit un total de 260€ par personne

Le repas est offert.

DISPOSITIF FINANCIER :Financement CPF personnel ou d'entreprise. Ou

DÉLAI D'ACCES Inscription au plus tard 1 semaine avant la session. Passé ce délai, n'hésitez pas à nous contacter.

LIEU DE FORMATION MFR de Samer

NOMBRE DE STAGIAIRES Minimum 5, maximum 15

ACCESSIBILITÉ Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de vous signaler auprès de notre référent au 03.21.33.53.29

Mise à jour de la fiche : 13/05/2025



Certificat individuel Produits
phytopharmaceutiques Catégorie
"décideur"

RS5655 publié le 01/01/2022

délivré par : Ministère De
l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques, la distribution ou le conseil à leur utilisation doit justifier d'un certificat attestant d'un niveau de connaissance adapté en fonction du domaine d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Le certificat individuel produits phytopharmaceutiques "Décideur" est décomposé en deux catégories. La durée de la formation ainsi que la répartition horaire des différentes thématiques de formation varient selon la catégorie de certificat visée.

Le professionnel détenteur d'un certificat "décideur en entreprise soumise à agrément" ou "décideur en entreprise non soumise à agrément" dispose des connaissances nécessaires pour déterminer la stratégie d'usage et d'achat de produits phytopharmaceutiques au sein de son entreprise ou pour le compte d'un tiers.

CONTENU DE LA FORMATION

Réglementation et sécurité environnementale
Prévention des risques pour la santé . Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires .Test individuel de validation des connaissances

POUR QUI ?

Le professionnel détenteur d'un certificat "décideur en entreprise soumise à agrément" ou "décideur en entreprise non soumise à agrément" dispose des connaissances nécessaires pour déterminer la stratégie d'usage et d'achat de produits phytopharmaceutiques au sein de son entreprise ou pour le compte d'un tiers.

COMPETENCES ATTESTEES : Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, quizz, vidéos, échanges. Test informatique QCM collectif de préparation en fin de chaque module

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon la catégorie de certificat visé et le secteur d'activité professionnelle du stagiaire.

VALIDITE EN ANNEE : 5

Si durée limitée, modalités de renouvellement

Renouvellement par le biais d'une formation seule, d'un test seul réalisé au sein d'un organisme de formation habilité ou de la valorisation d'un diplôme de moins de 5 ans. Cette formation n'inclut pas de blocs de compétence.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : GAMBART

René

DATES : NOUS CONSULTER.

DURÉE : 2 jours, soit 14 heures

COÛT 18.57€/H soit un total de 260€ par personne

DISPOSITIF FINANCIER : Financement CPF personnel ou d'entreprise. Ou



Le repas est offert.

DÉLAI D'ACCES Inscription au plus tard 1 semaine avant la session. Passé ce délai, n'hésitez pas à nous contacter.

LIEU DE FORMATION MFR de Samer

NOMBRE DE STAGIAIRES Minimum 7, maximum 15

ACCESSIBILITÉ Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de vous signaler auprès de notre référent au 03.21.33.53.29

Mise à jour de la fiche : 13/052025.

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques

Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques

RS5654 publié le 01/01/2022 délivré par : Ministère De l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le certificat individuel produits phytopharmaceutiques dans la catégorie "mise en vente-vente de produits phytopharmaceutiques" atteste que la personne dispose d'un niveau de connaissance nécessaire pour exercer une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques auprès du grand public ou auprès du public professionnel.

L'activité de distribution de produits phytopharmaceutiques est par ailleurs soumise à un agrément d'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

Savoir identifier les différents types de produits phytopharmaceutiques

Savoir identifier les produits accessibles aux professionnels en fonction du cadre d'utilisation : secteur

agricole et forestier, gestionnaires public ou privés d'espaces verts ou d'infrastructures.

Savoir identifier les risques et conseiller le client sur les modalités d'usages, les doses recommandées selon les préconisations du fabricant figurant dans la fiche de données de sécurité du produit.

Maîtriser la réglementation liée à l'usage de produits phytopharmaceutiques de synthèse y compris pour les professionnels.

S'assurer que les produits mis en vente à la fois pour les professionnels et le grand public disposent d'une autorisation de mise sur le marché.

Gérer les stocks de produits au sein de l'entreprise et savoir les stocker en fonction de leur catégorie de dangers

Connaitre la réglementation en matière de transport de matières dangereuses afin de conseiller le client sur les modalités de transport et de stockage des différents produits

Préconiser lorsque c'est adapté, l'utilisation de produits ou méthodologies alternatives à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Tenir à jour le registre des ventes

POUR QUI ? Le certificat individuel dans la catégorie « mise en vente –vente de produits phytopharmaceutiques »

est destiné aux professionnels exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques

auprès du grand public ou auprès du public professionnel. Le programme de formation est adapté selon le public visé.

L'activité de distribution est soumise à un agrément d'entreprise préalable. A ce titre, l'entreprise doit respecter un certain nombre d'engagements. Le personnel doit être détenteur du certificat correspondant à l'activité exercée au sein de l'entreprise, soit le certificat « mise en vente–vente de produits phytopharmaceutiques ».

PRÉREQUIS Pas de prérequis

MÉTHODES MOBILISÉES Diaporama, quizz, vidéos, échanges. Test informatique QCM collectif de préparation en fin de chaque module

MODALITÉS D'ÉVALUATION A l'issue de la formation ou du test, le responsable de l'évaluation édite le bordereau de score pour chacun des candidats. Si le seuil de réussite est atteint, le candidat joint le bordereau comme justificatif à la demande de certificat individuel Certiphyto sur le portail service-public.fr. Si le seuil de réussite n'est pas atteint, le stagiaire suit une formation complémentaire et joint une attestation de suivi de formation complémentaire signée par le responsable de l'organisme de formation. La DRAAF valide la demande de certificat individuel sur la base du bordereau de score ou de l'attestation de formation complémentaire, le cas échéant. Le certificat est édité et mis à disposition du demandeur sur service-public.fr.

Durée de validité en années : 5. Si durée limitée, modalités de renouvellement:

Renouvellement par le biais d'une formation seule, d'un test seul réalisé au sein d'un organisme de formation habilité ou de la valorisation d'un diplôme de moins de 5 ans.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : GAMBART René

DATES : NOUS CONTACTER

DURÉE : 3 jours, soit 21 heures

COÛT 18.57€/H soit un total de 390€ par personne

Le repas est offert.

DISPOSITIF FINANCIER : Financement CPF personnel ou d'entreprise.

DÉLAI D'ACCES Inscription au plus tard 1 semaine avant la session. Passé ce délai, n'hésitez pas à nous contacter.

LIEU DE FORMATION MFR de Samer

NOMBRE DE STAGIAIRES Minimum 5, maximum 15

ACCESSIBILITÉ Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de vous signaler auprès de notre référent au 03.21.33.53.29

Mise à jour de la fiche : 13/05/2025